

Equity Markets

20 Février 2015

TERM SHEET AUTOCALL SEMESTRIEL FEVRIER 2015

TERMES ET CONDITIONS (le « Term Sheet »)

Type d'instrument :	Euro Medium Term Note (« Note »)					
Emetteur :	Natixis Structured Issuance SA Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 182619					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Agent de Calcul :	NATIXIS Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Garant :	Natixis 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France					
Notation du Garant	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent Payeur Principal:	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch					
Dealer	NATIXIS S.A.					
ISIN code :	XS1127277017					
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice Multi-Bourse</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euro Stoxx 50 ®</td> <td>SX5E index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg	Euro Stoxx 50 ®	SX5E index
Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg					
Euro Stoxx 50 ®	SX5E index					
Sponsor de l'Indice :	Stoxx Limited, Zurich, Switzerland					
Montant Nominal Total :	30 000 000 EUR					

Valeur Nominale :	EUR 1 000																								
Prix d'Emission :	100%																								
Date de Conclusion :	02 février 2015																								
Date de Détermination Initiale :	20 Février 2015																								
Date d'Emission :	27 Février 2015																								
Date d'Evaluation :	20 Février 2018																								
Date d'Echéance :	6 Mars 2018																								
Remboursement Automatique Anticipé : (Payoff : Autocall)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>20 Août 2015</td> <td>3 Septembre 2015</td> <td>102,00%</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>22 Février 2016</td> <td>7 Mars 2016</td> <td>104,00%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>22 Août 2016</td> <td>5 Septembre 2016</td> <td>106,00%</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>20 Février 2017</td> <td>6 Mars 2017</td> <td>108,00%</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>21 Août 2017</td> <td>4 Septembre 2017</td> <td>110,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Si à la Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) le niveau de l'Indice, à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé, alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).</p>	t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	20 Août 2015	3 Septembre 2015	102,00%	2	22 Février 2016	7 Mars 2016	104,00%	3	22 Août 2016	5 Septembre 2016	106,00%	4	20 Février 2017	6 Mars 2017	108,00%	5	21 Août 2017	4 Septembre 2017	110,00%
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																						
1	20 Août 2015	3 Septembre 2015	102,00%																						
2	22 Février 2016	7 Mars 2016	104,00%																						
3	22 Août 2016	5 Septembre 2016	106,00%																						
4	20 Février 2017	6 Mars 2017	108,00%																						
5	21 Août 2017	4 Septembre 2017	110,00%																						
Niveau de Remboursement Automatique Anticipé : (« R(t) »)	100,00% du Niveau Initial (i.e. 3490,53 points).																								
Niveau Initial : (« Prix de Référence »)	3490,53 points (i.e. désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale).																								
Montant de Remboursement Final : (Payoff : Autocall)	Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante : Cas 1 : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à 100,00% du Niveau Initial alors :																								

	<p>Le montant remboursé par Obligation sera égal à :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 112,00\%$ <p>Cas 2 : Si le Niveau Final est inférieur à 100,00% mais supérieur ou égal à 60,00% du Niveau Initial :</p> <p>Le montant remboursé par Obligation sera égal à :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 100,00\%$ <p>Cas 3 : Si le Niveau Final est inférieur à 60,00% du Niveau Initial :</p> <p>Le montant remboursé par Obligation sera égal à :</p> $\text{Valeur Nominale} \times \frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}}$
Niveau d'Activation : (« B »)	60,00% du Niveau Initial (i.e. 2094,32 points).
Niveau Final : (« Prix (i,t) »)	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation.
Evènement Activant :	L'Evènement Activant a lieu si, au moins une fois pendant la Période de Détermination de l'Activation, le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation a été inférieur ou égal à son Niveau d'Activation.
Heure d'Evaluation de l'Activation :	Désigne l'heure à laquelle le niveau de clôture officiel de l'Indice est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Heure d'Evaluation :	Désigne l'heure à laquelle le niveau de clôture officiel de l'Indice est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Période de Détermination de l'Activation :	Désigne la Date d'Evaluation.
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévu où : (i) le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice et, le cas échéant, (ii) le Marché Lié est ouvert aux négociations pendant ses séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que tout Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévue.
Jour de Bourse Prévu :	Désigne tout jour où (i) il est prévu que le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice ; et (ii) il est prévu que le Marché Lié soit ouvert aux négociations pendant sa séance de négociation normale.
Heure de Clôture Prévue :	Désigne, pour chaque Composant, l'heure de clôture prévue en semaine du Marché, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.

Droit applicable :	Droit Français
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange
Règlement-livraison :	Euroclear France
Forme des Obligations :	Obligation au porteur
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Fininfo
Périodicité de valorisation :	Quotidienne , et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation :	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Obligations dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
Adéquation :	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p>

	<input type="checkbox"/> Long terme <i>(>5 ans de maturité maximum)</i> <input checked="" type="checkbox"/> Court ou Moyen terme <i>(≤5ans de maturité maximum)</i> <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles <i>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</i> <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés <i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i>	
Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :	L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.		
Dispositions AMF :	La commission pourra atteindre un montant total maximum up-front de 1,00% du nominal des Titres placées. Cette commission pourra se faire soit par différence de cours, soit par rétrocession.		
Commissions et frais	<p><u>Placement privé - pas d'offre au public</u></p> <p>Ce produit n'a pas été agréé par AMF ou autre autorité de tutelle.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</p> <p>Aucune distribution des Obligations n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>		
Exemption à l'application de la Directive Prospectus :	<input type="checkbox"/> L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen.		
	<input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominales des Obligations sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent). <input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Obligations est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés.		
	<input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés.		

	<input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Obligations contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.
Typologie de commercialisation :	La contrepartie achète les Obligations : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations.
Facteurs de risques :	<p>(a) Investisseurs</p> <p>L'investissement dans les Obligations nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Obligations.</p> <p>Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives et des informations d'ordre général relatives aux Obligations.</p> <p>Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition d'Obligations.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Obligations et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition d'Obligations.</p> <p>Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Obligations.</p> <p>Ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Obligations.</p> <p>Ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur le Sous-Jacent (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives).</p> <p>Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.</p> <p>Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Obligations, si l'investissement dans les Obligations est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Obligations leur sont applicables.</p> <p>(b) Risques généraux relatifs aux Obligations</p> <p>Conflits d'intérêts potentiels</p> <p>L'Emetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur le Sous-Jacent, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Obligations ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur du Sous-Jacent et en conséquence sur la valeur des Obligations.</p> <p>Les Obligations ne confèrent aucun droit sur le Sous-Jacent</p> <p>Les Obligations sont des titres de dette de l'Emetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur le Sous-Jacent. Les Obligations ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir le Sous-Jacent ni aucun autre droit de propriété sur le Sous-Jacent. L'Emetteur n'est pas tenu, aux termes des Conditions Définitives, de détenir les Sous-Jacents.</p> <p>Les Obligations peuvent être remboursées avant maturité et en dessous du pair</p> <p>En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression du Sous-Jacent, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Emetteur que les Obligations doivent faire l'objet</p>

d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Obligation.

Dans l'hypothèse où l'Emetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Obligations du fait d'une rétention fiscale, l'Emetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser toutes les Obligations en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Obligations seront remboursées avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour Illégalité.

Les Obligations peuvent être remboursées à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Obligation à la Date d'Echéance peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale du Sous-Jacent.

Modification du droit

Les Obligations sont régies par le droit français. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement et/ou à la Date de Remboursement considérée.

Fiscalité

Les acquéreurs et les vendeurs potentiels d'Obligations doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Obligations seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Obligations. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Obligations. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux Facteurs de Risques applicables tels que détaillés dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.

Ce « Term sheet » est destiné à une clientèle professionnelle uniquement.

Ce document est une documentation transmis à des fins de discussion et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle.

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Toute garantie, tout financement, toute opération d'échange de taux ou de devises, toutes garanties de prise ferme ou plus généralement tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout

moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) en France et soumis à l'autorité limitée de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority. Les détails concernant la supervision de nos activités par les Financial Conduct Authority et Prudential Regulation Authority sont disponibles sur demande.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

En cas de distribution: les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et le distributeur (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des instruments décrits dans le présent Termsheet.

Avertissement sur l'Indice :

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs (ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique) basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.